

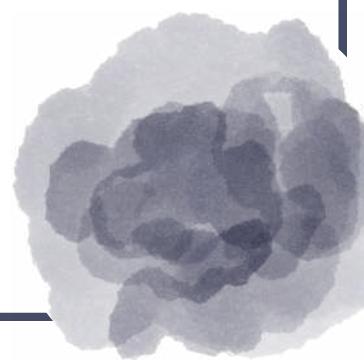
## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents

2025-2026

### À notre école

À notre école, les valeurs de respect et de bienveillance sont très importantes puisqu'elles favorisent un climat sain et sécuritaire. L'impact est non négligeable sur les apprentissages, l'épanouissement personnel et le sentiment de bien-être de nos élèves. C'est pour cette raison que nous mettons en place un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.



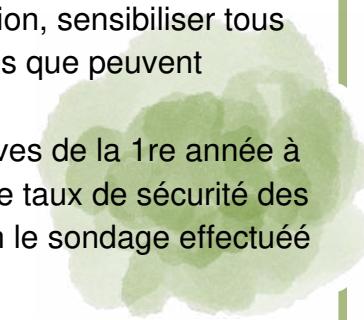
### Portrait de situation

Les élèves, tout comme le personnel, reconnaissent notre milieu comme étant sécuritaire, juste et que les relations y sont bonnes. Les élèves disent que le personnel croit qu'ils sont capables de réussir et de s'améliorer. Ils disent également que nos règles concernant la violence sont claires, tout comme les conséquences et que le personnel les applique. La violence physique est peu présente, les élèves rapportent de la bousculade, mais peu ou pas de bagarre contrairement à la violence verbale qui se vit principalement sur la cour d'école pendant les récréations et le dîner.



### Priorités

- Enseigner annuellement, à tous les élèves de l'école, des comportements de civisme et d'éthique en lien avec notre code de vie qui se réfère aux comportements attendus selon les valeurs de notre école.
- Annuellement, dans un but de prévention, sensibiliser tous les élèves de l'école aux diverses formes que peuvent prendre la violence et l'intimidation.
- Augmenter le taux de sécurité des élèves de la 1re année à la 3e année à 90% ainsi que maintenir le taux de sécurité des élèves de 4e à la 6e année à 90% selon le sondage effectué



### Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel (VACS), s'il y a lieu.

- Augmenter le taux de sécurité des élèves de la 1re année à la 3e année à 90% ainsi que maintenir le taux de sécurité des élèves de 4e à la 6e année à 90% selon le sondage effectué.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

#### Conflit

Le conflit est une mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Il peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

#### Violence

"Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens**."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

#### Intimidation

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

#### Violence à caractère sexuel

"toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de **toute inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

# Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence



Document à l'intention des parents

## Nos moyens

- Présentation des règles aux élèves en début d'année et rappel au besoin;
- Affiches sur les murs extérieurs des 5 étapes pour résoudre un conflit;
- Souligner verbalement l'observation des comportements attendus ;
- Travailler dans un climat sain et sécurisant; être des modèles pour les élèves;
- Offrir des interventions de groupe au besoin;
- Impliquer les parents.

## Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confIDENTIELLE**.

Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

Informez le personnel de l'école de l'obligation de respecter la loi sur la protection des renseignements personnels et par le fait même la

## Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

Faire équipe dans la recherche de solutions; Agir ensemble pour soutenir l'élève dans les différents moyens à mettre en place à la maison et dans le milieu scolaire; Collaborer et être solidaire malgré les difficultés afin d'obtenir une résolution satisfaisante pour tous; Encourager un échange constant permettant une compréhension commune de la situation; Communication efficace et rapide; Informer de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève (LPNE, art. 21).2; Présenter les coordonnées du Protecteur régional de l'élève à qui doit être envoyée la plainte.

*Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant!*

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence, d'intimidation ou VACS est constaté

### Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place.

Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et visent la sécurité de tous.

Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

### Mesures de soutien et d'encadrement

Rencontres individuelles de soutien  
Mesures visant la sécurité  
Contrat d'engagement  
Référer à une ressource externe  
Implication des parents et de l'élève dans la démarche  
Scénario de protection  
Renforcement des progrès  
Consultation avec les professionnels  
Service du Centre d'aide

### Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

L'équipe école souligne l'importance d'aller à la rencontre des parents et des élèves dans la recherche de solutions communes.

### Suivi

Analyse;  
Application des conséquences;  
Référence aux intervenants externes si nécessaire;  
Communication auprès des parents;  
Rétroaction avec la personne qui a fait la plainte.  
Suivi 2-1-1 (2 jours, 1 semaine après, 1 mois après);  
VACS: Une rétroaction avec la personne qui a fait la plainte sera également faite.

# Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

## Pour effectuer un signalement:

Les témoins communiquent en logeant un appel ou en acheminant un courriel à l'école:  
[oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca](mailto:oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca)

Le personnel concerné assure le suivi.

## Pour porter plainte:

**En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence** fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

## Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

**En plus de la procédure habituelle**, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE, art. 33, par. 2°*). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

## IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans le milieu scolaire

## Dans l'établissement scolaire

Direction:

Isabelle Léger / Maylin Paquin

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Claudine Brabant / Karine Vaillant, TES du Centre d'aide

[oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca](mailto:oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca)

## CSS ou CS

Personne responsable du traitement des plaintes

courriel: [ssgt@cssd.gouv..qc.ca](mailto:ssgt@cssd.gouv..qc.ca)

## Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

[info@pne.gouv.qc.ca](mailto:info@pne.gouv.qc.ca)

## Ressources externes

### Service de police

MRC des Collines  
(819) 459-2422

### CIUSSS ou CISSS

(819) 966-6000

### Centre d'aide aux victimes

819-778-3555

### Ligne Parents

1-800-361-5085  
[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

Commission des services juridiques

1-800-842-2213  
[www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)

Directeur de la protection de la jeunesse

819-771-7263

Date d'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence par CÉ le **29-10-2025**

Document de travail développé par Martine Veillette, ps.éd. et Nathalie Bourgault, ps.éd., pour le comité national ASR-CVI 2024